



Programme de politique énergétique de la commune de Lully 2017-2021

La commune de Lully s'engage activement à mettre en place de nombreuses actions concrètes en faveur du développement durable de son territoire et de la qualité de vie de ses habitants. La démarche Cité de l'énergie, dont la commune est membre depuis le 21 novembre 2016 permet de suivre et mettre en valeur cet engagement, de définir des objectifs ambitieux et de se donner les moyens de les atteindre par l'action.

1. Vision

Pour accomplir ces devoirs, la commune de Lully (FR) se dote d'une vision. La vision exprime la situation souhaitée – le futur idéal – de la commune en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire, qui permet de savoir où on va.

« Lully a de l'énergie dans les idées ! »

Cette vision, rédigée également dans une perspective de communication, doit être gardée à l'esprit de manière permanente. Elle est ainsi une force de motivation importante pour la mise en œuvre des actions.

2. Principes directeurs

Les principes directeurs énergétiques sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration communale. Ils exposent la philosophie de la démarche et du processus et guident la manière de travailler de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique. Dans cette perspective, en tant que commune engagée dans le processus « Cité de l'énergie », la commune de Lully (FR) agit dans le respect des principes de durabilité (recherche d'équilibre entre économie, environnement et société et participation), d'exemplarité (crédibilité de la politique énergétique et valorisation de l'image de la commune), d'efficacité (rationalisation et optimisation de l'organisation et des consommations) et de créativité (recherche de solutions innovantes et apport de valeur ajoutée) :

Durabilité

La commune de Lully :

- s'engage à développer sa politique énergétique dans le respect des critères de développement durable et des prescriptions légales fédérales et cantonales ;
- contribue au développement des énergies renouvelables ;
- encourage une utilisation de l'énergie responsable, rationnelle et respectueuse de l'environnement ;
- s'engage au niveau de la mobilité en mettant en place des mesures adaptées ayant pour objectif un trafic individuel motorisé supportable pour la commune ;
- développe des moyens de déplacement respectueux de l'environnement (piétons, vélos, transports en commun).

Exemplarité

La commune de Lully

- s'engage à mettre en œuvre à court et moyen terme les mesures de sa politique énergétique ;
- se veut exemplaire dans ses pratiques vis-à-vis de la population et des entreprises.

Efficacité

La commune de Lully :

- encourage l'utilisation et le développement des énergies renouvelables sur son territoire au travers de ses règlements communaux ;

Créativité

La commune de Lully :

- s'engage à informer activement la population sur les mesures d'efficacité et d'économie énergétique, les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie ;
- collabore avec les fournisseurs d'énergie ainsi qu'avec les autres acteurs concernés.

3. Objectifs

Les objectifs spécifiques qualitatifs et quantitatifs à court et moyen termes de la commune sont à l'horizon 2021 et 2030. Ils portent d'une part, sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles concernés) et, d'autre part, sur les activités communales (compétences propres de la Commune). Ils contribuent à l'atteinte des objectifs à long terme de la société à 2'000 watts.

3.1 Objectifs spécifiques pour la commune (compétences propres)

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune et se basent sur les objectifs par étapes de la société à 2'000 watts exposés dans le tableau ci-après. Ils sont destinés aux bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, ...), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

Efficacité énergétique	2005	2020	2030	2035	2050
Energie pour les installations de chauffage et d'ECS ¹	100%	75%	60%	55%	40%
Electricité (énergie finale)	100%	95%	92%	90%	80%
Energies renouvelables (yc rejets de chaleur et déchets)					
Energie renouvelable pour les installations de chauffage et d'ECS (Part consommation totale de chaleur)	-	50%	69%	75%	80%
Electricité à partir de sources d'énergies renouvelables ou des déchets	-	100%	100%	100%	100%

Tableau 1 : La colonne « 2030 » a été ajoutée au texte original afin d'illustrer les objectifs du canton à cette échéance (pourcentages obtenus par extrapolation).

- Réduire de 40% la consommation d'énergie utile pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par rapport à 2015 d'ici 2030 (sous réserve de modification du parc immobilier)

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	108'358 kWh			

¹ Abréviation d'eau chaude sanitaire

- Réduire de 8% la consommation d'électricité par rapport à 2015 d'ici 2030 (sous réserve de modification du parc immobilier)

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	52'000kWh			

- Augmenter à 70% la part d'énergie renouvelable dévolue au chauffage et à l'eau chaude sanitaire d'ici 2030

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	0			

- Couvrir la totalité des besoins en énergie électrique par l'achat de courant vert « Naturemade star » ou équivalent et/ou par la production locale à partir de nouvelles sources d'énergies renouvelables

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	5%			

- Acquérir de nouveaux appareils électriques se fera en tenant compte du meilleur rang de l'étiquette énergie.
- Sensibiliser toutes le personnel communal et le corps enseignant aux économies d'énergie et veiller à mettre en place les mesures adéquates
- Informer régulièrement et systématiquement sur les actions de politique énergétique de la Commune.

3.2 Objectifs spécifiques pour l'ensemble du territoire

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune et se basent sur les objectifs par étapes de la société à 2'000 watts exposés dans le tableau ci-après, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des pendulaires, des commerces, des PME, des sociétés. Ces différents groupes cibles sont des consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montre une direction souhaitée.

Efficacité énergétique	2005	2020	2030	2035	2050
Energie pour les installations de chauffage et d'ECS ²	100%	80%	70%	65%	50%
Electricité (énergie finale)	100%	110%	110%	110%	100%

² Abréviation d'eau chaude sanitaire

Energies renouvelables (yc rejets de chaleur et déchets)					
Energie pour les installations de chauffage et d'ECS (Part consommation totale de chaleur)	Env. 10%	40%	58%	65%	80%
Electricité à partir de sources d'énergies renouvelables ou des déchets	36%	60%	67%	70%	80%

Tableau 2 : La colonne « 2030 » a été ajoutée au texte original afin d'illustrer les objectifs du canton à cette échéance (pourcentages obtenus par extrapolation).

- Stabiliser la consommation d'électricité par rapport à 2015 d'ici 2030 (sous réserve de l'évolution démographique)

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	5'760 MWh			

- Augmenter à 58% la part d'énergie renouvelable dévolue au chauffage et à l'ECS d'ici 2030

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	30% ³			

- Promouvoir l'installation de 1.52m2/hab. de capteurs solaires thermiques⁴

Indicateurs	2015	2020	2025	2030
	0.26 m2/hab			

- Promouvoir et encourager l'emploi du label Minergie, voire supérieur
- Encourager les propriétaires à assainir leur bâtiment afin d'abaisser les consommations
- Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers
- Promouvoir les appareils électriques et luminaires économes en énergie
- Encourager le changement de chauffages ayant pour vecteur énergétique une énergie non-renouvelable
- Promouvoir l'acquisition de courant vert « Naturemade star » ou équivalent produit dans le canton
- Optimiser le réseau de mobilité douce

Bio-Eco Sàrl, 12.09.2017/asg, mis à jour le 28.2.2018

³ Moyenne des deux, chauffage et ECS

⁴ Objectifs Swissolar : 2m2/hab.